



Monsieur le Directeur des ressources humaines,

Le 19 juin 2017

Objet : invitation à une réunion le 21 juin sur « la mise en œuvre de la note relative à la mobilité ».

Vous avez adressé à l'ensemble des organisations syndicales une invitation à une réunion sur « la mise en œuvre de la note relative à la mobilité » le 21 juin prochain.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- votre invitation ne précise pas s'il s'agit d'une réunion d'information ou de concertation,
- l'objet de la réunion ne concerne pas le contenu de la note (qui a été mis en page et se trouve prêt à être signé) mais uniquement les conditions de sa mise en œuvre.

Or,

- lors du CTC du 4 mai, vous avez-vous-même déclaré que cette note n'avait fait l'objet d'aucune validation par les services de la DGAFP,
- cette note a fait l'objet d'un vote unanimement défavorable lors de ce même CTC, au motif notamment qu'elle contrevient aux textes réglementaires. Pourtant, elle a été présentée pour la seconde fois sans modification au CTC reconvoqué le 18 mai. Aucune organisation syndicale n'y a d'ailleurs participé en signe de protestation,
- lors de la CAP Centrale des IAE en date des 30 et 31 mai au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, cette note a fait l'objet de nombreux échanges et de remarques sur les problèmes réglementaires qu'elle pose. Les services du Ministère ont conclu qu'un travail de réécriture était nécessaire, ce dans le cadre d'un groupe de travail associant les représentants des personnels et en présence d'un médiateur du Ministère.

Aussi, la réunion proposée le 21 juin nous semble à la fois ambiguë quant à son cadre et son objet, et surtout ne pas correspondre au besoin de réécriture et à la commande du ministère de tutelle.

Les organisations syndicales signataires du présent courrier sont conscientes du besoin de clarifier les règles à mettre en œuvre pour permettre :

- d'une part à l'établissement de disposer des compétences nécessaires à réaliser ses missions de la manière la plus efficace possible,
- et d'autre part, à tous les personnels (quel que soit leur statut) de disposer de parcours professionnels qui correspondent à leurs attentes, dans le respect de leur épanouissement personnel et du climat social au sein de la communauté de travail.

**Dans ce cadre, les représentants des personnels peuvent et souhaitent être force de propositions.**

**Aussi, dans le respect du cadre fixé le 31 mai avec les services du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, nous vous demandons un report et une reconfiguration de cette réunion afin :**

- **Que l'objet en soit explicitement établi comme une « réunion de travail dont l'objectif est de proposer une réécriture complète du projet de note de service ».**
- **Qu'elle puisse se dérouler en présence d'un médiateur de la Mission d'Appui aux Personnels et aux Services (MAPS).**
- **Que, dans un but d'efficacité, préalablement à cette réunion, le projet soit communiqué dans sa forme actuelle pour avis aux services de la DGAFP afin de statuer sur les incompatibilités par rapport aux textes réglementaires.**
- **Qu'avant toute signature, le nouveau projet de note issu de la réunion de travail recueille l'avis de la DGAFP et soit ensuite présenté au CTC et au CCE pour avis.**

Dans cette attente, veuillez agréer Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Les organisations syndicales :  
CGT-Forêt, EFA-CGC,  
FO-Forêt FGTA, Génération-Forêt,  
SNPA-FO, SNTF-FO,  
SNUPFEN-Solidaires